

SÉANCE DU MARDI 09 DECEMBRE 2025 À 18h00

SALLE DES FÊTES DE PENNE

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
40	32	36

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 décembre, à 18 Heure, le Conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse ; dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de Penne sous la présidence de Bernard ANDRIEU, Président.

Présents : M. Jérôme Flament, M. Bernard Andrieu, Mme Sandrine Lacroix, M. Bernard Tressols, M. Jean-Michel Piednoël, Mme Caroline Breuillard, M. Pascal Casado, M. Daniel Ganthe, M. Laurent Deshayes, M. Serge Besombes, M. Patrick Lavagne, M. Philippe Woillez, M. Bernard Bouvier, M. Claude Geniey, M. Pierre Paillas, Mme Sylvie Gravier, M. Jean-Luc Viguier, M. Serge Rouquette, M. Jean-Philippe Gineste, Mme Laurence Poillerat, Mme Delphine Pinczon du Sel, M. Thierry Guiraud, M. Laurent Vaurs, M. Alex Brière, M. Jean-Christophe Cayre, M. Jean Paul Marty, M. Mathieu Amiech, M. Thierry Douzal, M. Franck Cebak, Mme Nathalie Mullet, M. Jérémie Steil, M. Jean-Christian Bohère.

Pouvoirs : M. Serge Dalmières pouvoir à M. Jérôme Flament, M. Patrick Montels à Mme Caroline Breuillard, Mme Nadine Filipe pouvoir à Bernard Bouvier, Mme Christine Tressols pouvoir à M. Jean-Luc Viguier.

Absents et excusés : M. Jean-Claude Lavi, M. Benoit Ourliac, M. Bernard Rivière, M. Frédéric Ichard.

D104-2025 Délibération autorisant le Président à déposer un dossier de candidature pour le renouvellement de l'agrément EVS

Sur proposition de Monsieur le Président, Madame Caroline BREUILLARD, Vice-présidente en charge de l'Enfance-Jeunesse et de l'Action Sociale expose :

L'agrément EVS doit être renouvelée. Conformément à la logique d'articulation entre les deux dispositifs, les actions portées par l'Espace de Vie Sociale découlent directement des axes stratégiques définis dans la Convention Territoriale Globale (CTG), soumise à délibération lors du conseil du 09 décembre 2025.

Le dossier de renouvellement devant être déposé début janvier 2026, il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à transmettre le dossier de renouvellement l'agrément EVS à la CAF afin de respecter les délais de dépôt.

**APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ**

- **PREND ACTE** que les actions prévues dans le cadre de l'Espace de Vie Sociale pour la période 2026-2029 découlent des axes stratégiques définis dans la Convention territoriale Globale ;
- **VALIDE** le principe de renouvellement de l'agrément EVS ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à transmettre à la CAF le dossier de renouvellement de l'agrément EVS ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'obtention à la mise en œuvre et au suivi de cet agrément

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an, que ci-dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,



Philippe WOILLEZ

Le Président,



Bernard ANDRIEU